

1 Identification**Nom du produit:****REVÊTEMENT POUR ACIER INOXYDABLE S316 PROTEK®****Code du produit:**

538

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseilléesPas d'autres informations importantes disponibles.
Applications de peinture et revêtement.
Tout ce qui diffère de l'utilisation recommandée.**Utilisation recommandée:**

PR Distribution

Utilisations déconseillées

6500, rue Zéphirin Paquet

Producteur/fournisseur:

Québec, QC G2C 0M3

1800-463-5259

www.prdistribution.ca

CANUTEC 1-888-CAN-UTEC (226-8832)

Numéro d'appel d'urgence:**2 Identification des dangers****Classification de la substance ou du mélange**

Flam. Aerosol 1 H222 Aérosol extrêmement inflammable.

Press. Gas H280 Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2A H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Repr. 1 H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Pictogrammes de danger

GHS02 GHS04 GHS07 GHS08

Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

Aérosol extrêmement inflammable.

Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Tenir hors de portée des enfants.

Lire l'étiquette avant utilisation.

Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

Ne pas perforer ni brûler, même après usage.

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Se laver soigneusement après manipulation.

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

Garder sous clef.

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122 °F.

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

3 Composition/information sur les ingrédients**Caractérisation chimique: Mélanges****Description:**

Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

67-64-1	acétone	25,48%
74-98-6	propane	15,74%
110-19-0	acétate d'isobutyle	9,4%
106-97-8	butane	9,25%
123-86-4	acétate de n-butyle	9,21%
1330-20-7	xylène (mix)	6,89%
65997-19-5	Stainless Steel Flake	6,1%
108-88-3	Toluene	5,33%
100-41-4	éthylbenzène	1,22%
64742-47-8	distillats légers (pétrole), hydrotraités	1,08%

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Révision: 02.05.2018

Nom du produit: REVÊTEMENT POUR ACIER INOXIDABLE S316 PROTEK®

(suite de la page 1)

4 Premiers soins

Après inhalation:

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau:

En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion:

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Etourdissement

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:

Eau

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut former des mélanges explosifs gaz-air.

Équipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de protection respiratoire.

6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.

Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

7 Manutention et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

N'employer que dans des secteurs bien aérés.

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Matériau approprié pour emballages et canalisations: l'acier ou un acier spécial.

Indications concernant le stockage commun:

Pas nécessaire.

8 Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

67-64-1 acétone

EL (Canada) Valeur momentanée: 500 ppm

Valeur à long terme: 250 ppm

EV (Canada) Valeur momentanée: 750 ppm

Valeur à long terme: 500 ppm

74-98-6 propane

EL (Canada) Valeur à long terme: 1000 ppm

EV (Canada) Valeur à long terme: 1,000 ppm
revoked as of 01/01/18

110-19-0 acétate d'isobutyle

EL (Canada) Valeur à long terme: 150 ppm

EV (Canada) Valeur momentanée: 187 ppm
Valeur à long terme: 150 ppm

106-97-8 butane

EL (Canada) Valeur momentanée: 750 ppm

Valeur à long terme: 600 ppm

EV (Canada) Valeur à long terme: 800 ppm
revoked as of 01/01/18

123-86-4 acétate de n-butyle

EL (Canada) Valeur à long terme: 20 ppm

EV (Canada) Valeur momentanée: 950 mg/m³, 200 ppm
Valeur à long terme: 710 mg/m³, 150 ppm

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Révision: 02.05.2018

Nom du produit: REVÊTEMENT POUR ACIER INOXIDABLE S316 PROTEK®

(suite de la page 2)

1330-20-7 xylène (mix)

EL (Canada)	Valeur momentanée: 150 ppm Valeur à long terme: 100 ppm
EV (Canada)	Valeur momentanée: 650 mg/m ³ , 150 ppm Valeur à long terme: 435 mg/m ³ , 100 ppm

108-88-3 Toluene

EL (Canada)	Valeur à long terme: 20 ppm R
EV (Canada)	Valeur à long terme: 20 ppm

100-41-4 éthylbenzène

EL (Canada)	Valeur à long terme: 20 ppm IARC 2B
EV (Canada)	Valeur momentanée: 540 mg/m ³ , 125 ppm Valeur à long terme: 435 mg/m ³ , 100 ppm

64742-47-8 distillats légers (pétrole), hydrotraités

EL (Canada)	Valeur à long terme: 200 mg/m ³ Skin
-------------	--

Contrôles de l'exposition

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Conserver à part les vêtements de protection.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
Au travail, ne pas manger ni boire.

Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Protection des mains:

Gants de protection
Gants en néoprène
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Protection des yeux:

Lunettes de protection hermétiques

9 Propriétés physiques et chimiques

Aspect:	Aérosol.
Odeur:	Aromatique
Seuil olfactif:	Non déterminé.
valeur du pH:	Non déterminé.
Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	-44 °C (-47,2 °F)
Point Eclair:	-19 °C (-2,2 °F)
Température de décomposition:	Non déterminé.
Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Propriétés explosives:	Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.
Inférieure:	1,7 Vol %
Supérieure:	10,9 Vol %
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité de vapeur:	Non déterminé.
Vitesse d'évaporation:	Non applicable.
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
Viscosité:	Not determined.
Eau:	0,0 %
Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

Décomposition thermique/ conditions à éviter:	Stable à température ambiante.
Possibilité de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse connue.
Matières incompatibles:	Pas d'autres informations importantes disponibles.
Produits de décomposition dangereux:	Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Données toxicologiques

Toxicité aiguë

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

110-19-0 acétate d'isobutyle

Oral	LD50	4.763 mg/kg (rbt)
------	------	-------------------

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Révision: 02.05.2018

Nom du produit: REVÊTEMENT POUR ACIER INOXIDABLE S316 PROTEK®

(suite de la page 3)

106-97-8 butane

Inhalatoire	LC50/4 h	658 mg/l (rat)
-------------	----------	----------------

123-86-4 acétate de n-butyle

Oral	LD50	14.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	>21 mg/l (rat)

1330-20-7 xylène (mix)

Oral	LD50	8.700 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	2.000 mg/kg (rbt)
Inhalatoire	LC50/4 h	6.350 mg/l (rat)

100-41-4 éthylbenzène

Oral	LD50	3.500 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	17.800 mg/kg (rbt)

Corrosion cutanée/irritation cutanée Pas d'effet d'irritation.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Effet d'irritation.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Aucun effet de sensibilisation connu.

12 Données écologiques

Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
Persistance et dégradabilité Le produit est biodégradable après adaptation prolongée.
Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
Indications générales: Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
 Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Données sur l'élimination

Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Emballages non nettoyés:
Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

Numéro ONU	UN1950
DOT	N/A
Classe(s) de danger pour le transport	
Class	2.1
Groupe d'emballage	
ADR	néant
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Gaz.
Indice Kemler:	-
No EMS:	F-D,S-U
Stowage Code	SW1 Protected from sources of heat. SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters.
Segregation Code	SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2. For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.

Indications complémentaires de transport:

ADR	
Quantités limitées (LQ)	1L
Catégorie de transport	2
Code de restriction en tunnels	D
"Règlement type" de l'ONU:	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

15 Informations sur la réglementation

CANADIAN ENVIRONMENTAL PROTECTION ACT:

All hazardous ingredients for this product appear on the Canadian Domestic Substances List.
 Tous les ingrédients figurent sur la liste Canadienne Substances des Domestiques.

WHMIS Symbols:

A - Gaz comprimés
 D2A - Matières très toxiques ayant d'autres effets toxiques



Directive 2012/18/UE
 Substances dangereuses désignées
 - ANNEXE I

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Révision: 02.05.2018

Nom du produit: REVÊTEMENT POUR ACIER INOXIDABLE S316 PROTEK®

(suite de la page 4)

Catégorie SEVESO P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 150 t

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t

Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

108-88-3 Toluene

16 Autres informations

Contact:

Regulatory Affairs

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 IATA: International Air Transport Association
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 WHMIS: Workplace Hazardous Materials Information System (Canada)
 ISO: International Organisation for Standardisation
 PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
 LC50: Lethal concentration, 50 percent
 LD50: Lethal dose, 50 percent
 Flam. Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1
 Press. Gas: Gaz sous pression – Gaz liquéfié
 Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
 Eye Irrit. 2A: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2A
 Repr. 1: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 1
 STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
 STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2